

Kanamycin Acid Sulfate Formulation

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 12/15/2023
2.2	04/06/2024	11272803-00005	Date de la première parution: 09/18/2023

SECTION 1. IDENTIFICATION

Nom du produit : Kanamycin Acid Sulfate Formulation
Autres moyens d'identification : Donnée non disponible

Détails concernant le fabricant ou le fournisseur

Nom de société du fournisseur : Merck & Co., Inc
Adresse : 126 E. Lincoln Avenue
Rahway, New Jersey U.S.A. 07065
Téléphone : +1-908-740-4000
Numéro de téléphone en cas d'urgence : +1-908-423-6000
Adresse de courrier électronique : EHSDATASTEWARD@merck.com

Utilisation recommandée du produit chimique et restrictions d'utilisation

Utilisation recommandée : produit vétérinaire
Restrictions d'utilisation : Sans objet

SECTION 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Classement SGH en conformité avec les règlements sur les produits dangereux

Toxicité systémique sur un organe cible précis - exposition répétée (Oral(e)) : Catégorie 1 (Système auditif)

Éléments étiquette SGH

Pictogrammes de danger :



Mot indicateur : Danger

Déclarations sur les risques : H372 Risque avéré d'effets graves pour les organes (Système auditif) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée en cas d'ingestion.

Déclarations sur la sécurité :

Prévention:
P260 Ne pas respirer les brouillards ou les vapeurs.
P264 Se laver la peau soigneusement après manipulation.
P270 Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

Intervention:
P314 Consulter un médecin en cas de malaise.

Élimination:
P501 Éliminer le contenu et le récipient dans une installation

Kanamycin Acid Sulfate Formulation

Version 2.2 Date de révision: 04/06/2024 Numéro de la FDS: 11272803-00005 Date de dernière parution: 12/15/2023
Date de la première parution: 09/18/2023

d'élimination des déchets agréée.

Autres dangers

Inconnu.

SECTION 3. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

Substance/mélange : Mélange

Composants

Nom Chimique	Nom commun/Synonyme	No. CAS	Concentration (% w/w)
Kanamycin acid sulfate	Donnée non disponible	64013-70-3	22.4
Phénol	Monoxy-droxybenzène	108-95-2	0.235

SECTION 4. PREMIERS SOINS

- Conseils généraux : En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin.
Si les symptômes persistent ou si le moindre doute existe, consulter un médecin.
- En cas d'inhalation : En cas d'inhalation, déplacer à l'air frais.
Faire appel à une assistance médicale si des symptômes apparaissent.
- En cas de contact avec la peau : Laver à l'eau et au savon par précaution.
Faire appel à une assistance médicale si des symptômes apparaissent.
- En cas de contact avec les yeux : Rincer les yeux à l'eau par mesure de précaution.
Faire appel à une assistance médicale si de l'irritation se développe et persiste.
- En cas d'ingestion : En cas d'ingestion, NE PAS faire vomir.
Faire appel à une assistance médicale si des symptômes apparaissent.
Rincer soigneusement la bouche avec de l'eau.
- Symptômes et effets les plus importants, aigus et différés : Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée en cas d'ingestion.
- Protection pour les secouristes : Les secouristes doivent faire attention à se protéger et doivent utiliser l'équipement recommandé de protection individuelle lorsqu'il existe un risque d'exposition (voir chapitre 8).
- Avis aux médecins : Effectuer un traitement symptomatique et d'appoint.

SECTION 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

- Moyen d'extinction approprié : Eau pulvérisée
Mousse résistant à l'alcool
Dioxyde de carbone (CO2)
Poudre chimique d'extinction
- Moyens d'extinction inadéquats : Inconnu.

Kanamycin Acid Sulfate Formulation

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 12/15/2023
2.2	04/06/2024	11272803-00005	Date de la première parution: 09/18/2023

- | | | |
|--|---|--|
| Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie | : | Une exposition aux produits de combustion peut être dangereuse pour la santé. |
| Produits de combustion dangereux | : | Oxydes de carbone |
| Méthodes spécifiques d'extinction | : | Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement immédiat.
Les récipients fermés peuvent être refroidis par eau pulvérisée.
Déplacer les contenants non-endommagés de la zone de l'incendie, s'il est possible de le faire sans danger.
Évacuer la zone. |
| Équipement de protection spécial pour les pompiers | : | En cas d'incendie, porter un appareil respiratoire autonome.
Utiliser un équipement de protection personnelle. |

SECTION 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

- | | | |
|---|---|--|
| Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence | : | Utiliser un équipement de protection personnelle.
Suivez les conseils de manipulation (voir chapitre 7) et les recommandations en matière d'équipement de protection (voir chapitre 8). |
| Précautions pour la protection de l'environnement | : | Éviter le rejet dans l'environnement.
Éviter un déversement ou une fuite supplémentaire, si cela est possible sans danger.
Éviter l'étalement sur une grande surface (p.e. par confinement ou barrières à huile).
Retenir l'eau de lavage contaminée et l'éliminer.
Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne peuvent pas être contenues. |
| Méthodes et matières pour le confinement et le nettoyage | : | Absorber avec un absorbant inerte.
Pour les déversements importants, installer des digues ou d'autres méthodes de confinement pour empêcher la propagation du produit. Si le produit endigué peut être pompé, entreposer le produit récupéré dans un récipient approprié.
Nettoyer les substances restantes du déversement à l'aide d'un absorbant approprié.
Des lois et règlements locaux ou nationaux peuvent s'appliquer au déversement et à l'élimination de ce produit, de même qu'aux matériaux et objets utilisés pour le nettoyage.
Vous devrez déterminer quels règlements sont applicables.
Les sections 13 et 15 de cette fiche signalétique fournissent des informations concernant certaines exigences locales ou nationales. |

SECTION 7. MANIPULATION ET ENTREPOSAGE

- | | | |
|---------------------------|---|--|
| Mesures d'ordre technique | : | Voir les mesures d'ingénierie dans la section MESURES DE CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE. |
|---------------------------|---|--|

Kanamycin Acid Sulfate Formulation

Version 2.2 Date de révision: 04/06/2024 Numéro de la FDS: 11272803-00005 Date de dernière parution: 12/15/2023
Date de la première parution: 09/18/2023

- Ventilation locale/totale : N'utiliser qu'avec une ventilation adéquate.
- Conseils pour une manipulation sans danger : Ne pas respirer les brouillards ou les vapeurs.
Ne pas avaler.
Éviter le contact avec les yeux.
Éviter le contact prolongé ou répété avec la peau.
Se laver la peau soigneusement après manipulation.
A manipuler conformément aux normes d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité, sur la base des résultats de l'évaluation de l'exposition du lieu de travail.
Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.
Prenez soin de prévenir les déversements, les déchets et de minimiser les rejets dans l'environnement.
- Conditions de stockage sûres : Garder dans des contenants proprement étiquetés.
Entreposer en prenant en compte les particularités des législations nationales.
- Matières à éviter : Ne pas stocker avec les types de produits suivants :
Oxydants forts
Substances et mélanges auto-réactifs
Peroxydes organiques
Produits explosifs
Gaz

SECTION 8. MESURES DE CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Composants avec valeurs limites d'exposition professionnelle

Composants	No. CAS	Type de valeur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle / Concentration admissible	Base
Kanamycin acid sulfate	64013-70-3	TWA	100 µg/m ³ (OEB 2)	Interne
Phénol	108-95-2	TWA	5 ppm 19 mg/m ³	CA AB OEL
		TWA	5 ppm	CA BC OEL
		VEMP	5 ppm 19 mg/m ³	CA QC OEL
		TWA	5 ppm	ACGIH

Limite d'exposition biologique en milieu de travail

Composants	No. CAS	Paramètres de contrôle	Échantillon biologique	Temps d'échantillonnage	Concentration admissible	Base
Phénol	108-95-2	Phénol	Urine	Fin de quart de travail (aussitôt que possible après l'arrêt de	250 mg/g créatinine	ACGIH BEI

Kanamycin Acid Sulfate Formulation

Version 2.2	Date de révision: 04/06/2024	Numéro de la FDS: 11272803-00005	Date de dernière parution: 12/15/2023 Date de la première parution: 09/18/2023
----------------	---------------------------------	-------------------------------------	---

pH	:	3.5 - 5.5
Point de fusion/congélation	:	Donnée non disponible
Point d'ébullition initial et intervalle d'ébullition	:	Donnée non disponible
Point d'éclair	:	Donnée non disponible
Taux d'évaporation	:	Donnée non disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	:	Sans objet
Inflammabilité (liquides)	:	Donnée non disponible
Limite d'explosivité, supérieure / Limite d'inflammabilité supérieure	:	Donnée non disponible
Limite d'explosivité, inférieure / Limite d'inflammabilité inférieure	:	Donnée non disponible
Pression de vapeur	:	Donnée non disponible
Densité de vapeur relative	:	Donnée non disponible
Densité relative	:	Donnée non disponible
Densité	:	1.05 - 1.10 g/cm ³
Solubilité		
Solubilité dans l'eau	:	soluble
Coefficient de partage (n-octanol/eau)	:	Sans objet
Température d'auto-inflammation	:	Donnée non disponible
Température de décomposition	:	Donnée non disponible
Viscosité		
Viscosité, cinématique	:	Donnée non disponible
Propriétés explosives	:	Non explosif
Propriétés comburantes	:	La substance ou le mélange n'es pas classé(e) comme un oxydant.
poids moléculaire	:	Donnée non disponible
Caractéristiques de la particule		
Taille des particules	:	Sans objet

Kanamycin Acid Sulfate Formulation

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 12/15/2023
2.2	04/06/2024	11272803-00005	Date de la première parution: 09/18/2023

SECTION 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité	:	Non répertorié comme un risque au niveau de la réactivité.
Stabilité chimique	:	Stable dans des conditions normales.
Possibilité de réactions dangereuses	:	Peut réagir avec les agents oxydants forts.
Conditions à éviter	:	Inconnu.
Produits incompatibles	:	Oxydants
Produits de décomposition dangereux	:	Aucun produit dangereux de décomposition n'est connu.

SECTION 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Informations sur les voies possibles d'exposition

Inhalation
Contact avec la peau
Ingestion
Contact avec les yeux

Toxicité aiguë

Non répertorié selon les informations disponibles.

Produit:

Toxicité aiguë par voie orale	:	Estimation de la toxicité aiguë: > 2,000 mg/kg Méthode: Méthode de calcul
Toxicité aiguë par inhalation	:	Estimation de la toxicité aiguë: > 5 mg/l Durée d'exposition: 4 h Atmosphère d'essai: poussières/brouillard Méthode: Méthode de calcul
Toxicité cutanée aiguë	:	Estimation de la toxicité aiguë: > 2,000 mg/kg Méthode: Méthode de calcul

Composants:

Kanamycin acid sulfate:

Toxicité aiguë par voie orale	:	DL50 (Rat): > 4,000 mg/kg
		DL50 (Souris): 12,000 mg/kg
		DL50 (Lapin): > 3,000 mg/kg

Phénol:

Toxicité aiguë par voie orale	:	DL50 (Rat): 650 mg/kg Méthode: Directives du test 401 de l'OECD
		Estimation de la toxicité aiguë (Les êtres humains): 140 - 290 mg/kg Méthode: Jugement d'expert

Kanamycin Acid Sulfate Formulation

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 12/15/2023
2.2	04/06/2024	11272803-00005	Date de la première parution: 09/18/2023

Toxicité aiguë par inhalation : CL0 (Rat): 0.9 mg/l
Durée d'exposition: 8 h
Atmosphère d'essai: poussières/brouillard
Évaluation: Corrosif pour les voies respiratoires.

Estimation de la toxicité aiguë (Les êtres humains): > 0.9 mg/l
Durée d'exposition: 4 h
Atmosphère d'essai: poussières/brouillard
Méthode: Jugement d'expert

Toxicité cutanée aiguë : DL50 (Lapin): 660 mg/kg
Méthode: Directives du test 402 de l'OECD

Estimation de la toxicité aiguë (Les êtres humains): 300 mg/kg
Méthode: Jugement d'expert

Corrosion et/ou irritation de la peau

Non répertorié selon les informations disponibles.

Composants:

Kanamycin acid sulfate:

Remarques : Donnée non disponible

Phénol:

Espèce : Lapin
Résultat : Corrosif après 3 minutes à 1 heure d'exposition

Lésion/irritation grave des yeux

Non répertorié selon les informations disponibles.

Composants:

Kanamycin acid sulfate:

Remarques : Donnée non disponible

Phénol:

Espèce : Lapin
Résultat : Des effets irréversibles aux yeux
Méthode : Directives du test 405 de l'OECD

Sensibilisation cutanée ou respiratoire

Sensibilisation de la peau

Non répertorié selon les informations disponibles.

Sensibilisation des voies respiratoires

Non répertorié selon les informations disponibles.

Kanamycin Acid Sulfate Formulation

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 12/15/2023
2.2	04/06/2024	11272803-00005	Date de la première parution: 09/18/2023

Composants:

Kanamycin acid sulfate:

Type d'essai	:	Essai de maximisation
Espèce	:	Cobaye
Évaluation	:	N'a pas d'effet sensibilisant sur les animaux de laboratoire.
Résultat	:	négatif

Phénol:

Type d'essai	:	Test de Buehler
Voies d'exposition	:	Contact avec la peau
Espèce	:	Cobaye
Méthode	:	Directives du test 406 de l'OECD
Résultat	:	négatif

Mutagénécité de la cellule germinale

Non répertorié selon les informations disponibles.

Composants:

Kanamycin acid sulfate:

Génotoxicité in vitro	:	Type d'essai: Test de Ames
		Résultat: négatif
		Type d'essai: test de recombinaison mitotique
		Système de test: Escherichia coli
		Résultat: négatif

		Type d'essai: Réparation de l'ADN
		Système de test: Escherichia coli
		Résultat: négatif

Génotoxicité in vivo	:	Type d'essai: Test du micronoyau
		Espèce: Souris
		Type de cellule: Moelle osseuse
		Résultat: négatif

Phénol:

Génotoxicité in vitro	:	Type d'essai: Test d'aberration chromosomique in vitro
		Méthode: Directives du test 473 de l'OECD
		Résultat: positif

Génotoxicité in vivo	:	Type d'essai: Test de micronoyaux sur les érythrocytes de mammifères (test cytogénétique in vivo)
		Espèce: Souris
		Voie d'application: Injection intrapéritonéale
		Méthode: Directives du test 474 de l'OECD
		Résultat: positif
		Remarques: Annexe VI de 1272/2008

Mutagénécité de la cellule germinale - Évaluation	:	Résultat(s) positif(s) découlant d'expérimentations in vivo de mutagénécité de cellules somatiques de mammifères.
---	---	---

Kanamycin Acid Sulfate Formulation

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 12/15/2023
2.2	04/06/2024	11272803-00005	Date de la première parution: 09/18/2023

Cancérogénicité

Non répertorié selon les informations disponibles.

Composants:

Phénol:

Espèce	:	Souris
Voie d'application	:	Ingestion
Durée d'exposition	:	103 semaines
Méthode	:	Directives du test 451 de l'OECD
Résultat	:	négatif

Toxicité pour la reproduction

Non répertorié selon les informations disponibles.

Composants:

Kanamycin acid sulfate:

Incidences sur le développement fœtal	:	Type d'essai: Développement embryofœtal Espèce: Rat Voie d'application: Injection intraveineuse Toxicité pour le développement: 100 Poids corporel mg / kg Symptômes: Aucun effet nocif.
---------------------------------------	---	--

Type d'essai: étude sur la toxicité du système reproducteur et du développement
Voie d'application: Injection intraveineuse
Toxicité pour le développement: NOAEL: 400 Poids corporel mg / kg
Symptômes: Aucun effet nocif.
Organes cibles: Système auditif
Résultat: Toxicité post-natal

Type d'essai: Test de dépistage de la toxicité sur la reproduction et le développement
Espèce: Cobaye
Voie d'application: Intramusculaire
Toxicité pour le développement: NOAEL: > 100 Poids corporel mg / kg
Organes cibles: Système auditif
Remarques: Toxicité importante observée lors du test

Phénol:

Effets sur la fertilité	:	Type d'essai: Étude de la toxicité sur la reproduction sur deux générations Espèce: Rat Voie d'application: Ingestion Méthode: Directives du test 416 de l'OECD Résultat: négatif
-------------------------	---	---

Incidences sur le développement fœtal	:	Type d'essai: Développement embryofœtal Espèce: Souris
---------------------------------------	---	---

Kanamycin Acid Sulfate Formulation

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 12/15/2023
2.2	04/06/2024	11272803-00005	Date de la première parution: 09/18/2023

Voie d'application: Ingestion
Méthode: Directives du test 414 de l'OECD
Résultat: négatif

STOT - exposition unique

Non répertorié selon les informations disponibles.

STOT - exposition répétée

Risque avéré d'effets graves pour les organes (Système auditif) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée en cas d'ingestion.

Composants:

Kanamycin acid sulfate:

Voies d'exposition	: Oral(e)
Organes cibles	: Système auditif
Évaluation	: Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Phénol:

Organes cibles	: Système nerveux central, Reins, Foie, Peau
Évaluation	: Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Toxicité à dose répétée

Composants:

Kanamycin acid sulfate:

Espèce	: Rat
LOAEL	: TDLo = 12000 mg/kg
Voie d'application	: Intrapéritonéal
Durée d'exposition	: 30 jr
Organes cibles	: Reins, Uretere, Vessie
Remarques	: Toxicité importante observée lors du test
Espèce	: Chien
LOAEL	: TDLo= 6500 mg/kg
Voie d'application	: Sous-cutanée
Durée d'exposition	: 17 jr
Organes cibles	: Système auditif, Œil, Reins, organes des sens olfactifs
Remarques	: Toxicité importante observée lors du test
Espèce	: Cobaye
NOAEL	: 100 mg/kg
LOAEL	: > 200 mg/kg
Voie d'application	: Intramusculaire
Durée d'exposition	: 4 Sem.
Organes cibles	: Système auditif
Remarques	: Toxicité importante observée lors du test
Espèce	: Lapin, mâle
LOAEL	: > 50 mg/kg

Kanamycin Acid Sulfate Formulation

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 12/15/2023
2.2	04/06/2024	11272803-00005	Date de la première parution: 09/18/2023

Voie d'application	: Intramusculaire
Durée d'exposition	: 30 jr
Organes cibles	: Système auditif, Reins
Remarques	: Toxicité importante observée lors du test

Phénol:

Espèce	: Rat
LOAEL	: 300 mg/kg
Voie d'application	: Ingestion
Durée d'exposition	: 90 jours
Méthode	: Directives du test 408 de l'OECD

Espèce	: Rat
NOAEL	: ≥ 0.1 mg/l
Voie d'application	: inhalation (vapeurs)
Durée d'exposition	: 74 jours

Espèce	: Lapin
LOAEL	: 260 mg/kg
Voie d'application	: Contact avec la peau
Durée d'exposition	: 18 jours

Toxicité par aspiration

Non répertorié selon les informations disponibles.

Évaluation de l'exposition humaine

Composants:

Kanamycin acid sulfate:

Information générale	: Organes cibles: Système auditif Symptômes: Douleur abdominale, altération du goût, Étourdissements Remarques: Les effets indésirables les plus courants sont : Organes cibles: Reins Symptômes: Vomissements, rougeur cutanée, engourdissement
----------------------	--

SECTION 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Écotoxicité

Composants:

Kanamycin acid sulfate:

Toxicité pour les poissons	: CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): > 100 mg/l Durée d'exposition: 96 h Méthode: Directives du test 203 de l'OECD
Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques	: CE50 (Daphnia magna (Puce d'eau)): > 100 mg/l Durée d'exposition: 48 h Méthode: OCDE Ligne directrice 202

Kanamycin Acid Sulfate Formulation

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 12/15/2023
2.2	04/06/2024	11272803-00005	Date de la première parution: 09/18/2023

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques	:	CE50 (Pseudokirchneriella subcapitata (Algues vertes)): 0.74 mg/l Durée d'exposition: 72 h Méthode: OCDE Ligne directrice 201 NOEC (Pseudokirchneriella subcapitata (Algues vertes)): 0.31 mg/l Durée d'exposition: 72 h Méthode: OCDE Ligne directrice 201 CE50 (Algues bleues): 0.03 mg/l Durée d'exposition: 72 h Méthode: OCDE Ligne directrice 201 NOEC (Algues bleues): 0.01 mg/l Durée d'exposition: 72 h Méthode: OCDE Ligne directrice 201
Toxicité pour les microorganismes	:	CE50: > 461 mg/l Durée d'exposition: 3 h Type d'essai: Inhibition de la respiration Méthode: OCDE Ligne directrice 209 NOEC: 4.9 mg/l Durée d'exposition: 3 h Type d'essai: Inhibition de la respiration Méthode: OCDE Ligne directrice 209

Évaluation écotoxicologique

Toxicité aiguë en milieu aquatique	:	Très toxique pour les organismes aquatiques.
Toxicité chronique pour le milieu aquatique	:	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Phénol:

Toxicité pour les poissons	:	CL50 (Pimephales promelas (Vairon à grosse tête)): 24.9 mg/l Durée d'exposition: 96 h
Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques	:	CE50 (Ceriodaphnia dubia (puce d'eau)): 3.1 mg/l Durée d'exposition: 48 h
Toxicité pour les algues/plantes aquatiques	:	CE50 (Selenastrum capricornutum (algue verte)): 61.1 mg/l Durée d'exposition: 96 h
Toxicité pour les poissons (Toxicité chronique)	:	NOEC: 0.077 mg/l Durée d'exposition: 60 jr
Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique)	:	NOEC (Daphnia magna (Puce d'eau)): 10 mg/l Durée d'exposition: 16 jr
Toxicité pour les microorganismes	:	CI50 (Nitrosomonas sp.): 21 mg/l Durée d'exposition: 24 h

Kanamycin Acid Sulfate Formulation

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 12/15/2023
2.2	04/06/2024	11272803-00005	Date de la première parution: 09/18/2023

Persistance et dégradabilité

Composants:

Kanamycin acid sulfate:

Biodégradabilité : Résultat: Difficilement biodégradable.
Biodégradation: 0 %
Durée d'exposition: 28 jr
Méthode: Directives du test 301B de l'OECD

Phénol:

Biodégradabilité : Résultat: Facilement biodégradable.
Biodégradation: 62 %
Durée d'exposition: 10 jr
Méthode: Directives du test 301C de l'OECD

Potentiel bioaccumulatif

Composants:

Phénol:

Bioaccumulation : Espèce: Poissons
Coefficient de bioconcentration (BCF): 17.5
Méthode: Directives du test 305 de l'OECD

Coefficient de partage (n-octanol/eau) : log Pow: 1.47

Mobilité dans le sol

Donnée non disponible

Autres effets néfastes

Donnée non disponible

SECTION 13. CONSIDERATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Méthodes d'élimination

Déchets de résidus : Ne pas rejeter les déchets à l'égout.
Éliminer le produit conformément avec la réglementation locale en vigueur.

Emballages contaminés : Les contenants vides doivent être acheminés vers une installation certifiée de traitement des déchets en vue de leur élimination ou recyclage.
Sans autres précisions : Jeter comme un produit non utilisé.

SECTION 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Réglementations internationales

UNRTDG

No. UN : UN 3082

Kanamycin Acid Sulfate Formulation

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 12/15/2023
2.2	04/06/2024	11272803-00005	Date de la première parution: 09/18/2023

Nom d'expédition : ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S.
(Kanamycin acid sulfate)

Classe : 9
Groupe d'emballage : III
Étiquettes : 9
Dangereux pour l'environnement : oui

IATA-DGR

UN/ID No. : UN 3082
Nom d'expédition : Environmentally hazardous substance, liquid, n.o.s.
(Kanamycin acid sulfate)

Classe : 9
Groupe d'emballage : III
Étiquettes : Miscellaneous
Instructions de conditionnement (avion cargo) : 964
Instructions de conditionnement (avion de ligne) : 964
Dangereux pour l'environnement : oui

Code IMDG

No. UN : UN 3082
Nom d'expédition : ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S.
(Kanamycin acid sulfate)
Classe : 9
Groupe d'emballage : III
Étiquettes : 9
EmS Code : F-A, S-F
Polluant marin : oui

Transport en vrac en vertu de l'Annexe II des règles MARPOL 73/78 et du code IBC

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

Réglementation nationale

TDG

No. UN : UN 3082
Nom d'expédition : MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A.
(Kanamycin acid sulfate)
Classe : 9
Groupe d'emballage : III
Étiquettes : 9
Code ERG : 171
Polluant marin : oui(Kanamycin acid sulfate)

Précautions spéciales pour les utilisateurs

La ou les classes de transport décrites ici sont de nature informationnelles seulement, et basées seulement sur les propriétés du produit non-emballé comme il est décrit dans la FTSS. Les classes de transport peuvent varier selon le mode de transport, les tailles de l'emballage et des variations dans les règlements régionaux ou étatiques.

Kanamycin Acid Sulfate Formulation

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 12/15/2023
2.2	04/06/2024	11272803-00005	Date de la première parution: 09/18/2023

SECTION 15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Les composants de ce produit figurent dans les inventaires suivants:

AICS	: non établi(e)
DSL	: non établi(e)
IECSC	: non établi(e)

SECTION 16. AUTRES INFORMATIONS

Texte complet d'autres abréviations

ACGIH	: États-Unis. ACGIH, valeurs limites d'exposition (TLV)
ACGIH BEI	: ACGIH - Indices d'exposition biologique (BEI)
CA AB OEL	: Canada. Alberta, Code de santé et de sécurité au travail (tableau 2: VLE)
CA BC OEL	: Canada. LEP Colombie Britannique
CA QC OEL	: Québec. Règlement sur la santé et la sécurité du travail, Annexe 1 Partie 1: Valeurs d'exposition admissibles des contaminants de l'air
ACGIH / TWA	: Moyenne pondérée dans le temps de 8 h
CA AB OEL / TWA	: Limite d'exposition professionnelle de 8 heures
CA BC OEL / TWA	: Moyenne pondérée dans le temps de 8 h
CA QC OEL / VEMP	: Valeur d'exposition moyenne pondérée

AIIC - Inventaire australien des produits chimiques industriels; ANTT - Agence nationale du transport routier du Brésil; ASTM - Société américaine pour l'analyse des matériaux; bw - Poids corporel; CMR - Carcinogène, mutagène ou agent toxique pour le système reproductif; DIN - Norme de l'institut allemand de normalisation; DSL - Liste intérieure des substances (Canada); ECx - Concentration associée avec une réponse de x %; ELx - Taux de chargement associé avec une réponse de x %; EmS - Plan d'urgence; ENCS - Liste des substances chimiques existantes et nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée avec une réponse de taux de croissance de x %; ERG - Guide du plan d'urgence; GHS - Système à harmonisation globale; GLP - Bonne pratique de laboratoire; IARC - Agence internationale de recherche sur le cancer; IATA - Association internationale du transport aérien; IBC - Code international de la construction et des équipements pour les bateaux transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice de 50 %; ICAO - Organisation internationale de l'aviation civile; IECSC - Inventaire des produits chimiques existants de la Chine; IMDG - Code maritime international des marchandises dangereuses; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Loi sur la santé et la sécurité industrielle (Japon); ISO - Organisation internationale pour la normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques existants de la Corée; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale médiane); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution provenant des bateaux; n.o.s. - Sans autres précisions; Nch - Norme chilienne; NO(A)EC - Aucun effet de la concentration (indésirable) observé; NO(A)EL - Aucun effet du niveau (indésirable) observé; NOELR - Aucun effet observable du taux de chargement; NOM - Norme mexicaine officielle; NTP - Programme toxicologique nationale; NZIoC - Inventaire des produits chimiques de la Nouvelle Zélande; OECD - Organisation pour la coopération et le développement économique; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et de la prévention de la pollution; PBT - Substance persistante, bioaccumulative et toxique; PICCS - Inventaire des produits chimiques et des substances chimiques des Philippines;

Kanamycin Acid Sulfate Formulation

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 12/15/2023
2.2	04/06/2024	11272803-00005	Date de la première parution: 09/18/2023

(Q)SAR - (Quantitative) Relation structure/activité; REACH - Règlement (CE) no. 1907/2006 du parlement européen et du conseil relatif à l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; SADT - Température de décomposition auto-accélération; SDS - Fiche technique de santé-sécurité; TCSI - Inventaire des produits chimiques de Taïwan; TDG - Transport de marchandises dangereuses; TECI - Inventaire des produits chimiques existants de la Thaïlande; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Nations unies; UNRTDG - Recommandations des Nations unies pour le transport de marchandises dangereuses; vPvB - Très persistant et très bioaccumulatif; WHMIS - Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail

Sources des principales données utilisées pour l'établissement de la fiche signalétique : Données techniques internes, données provenant des FTSS de produit brut, résultats de recherche du Portail eChem de l'OCDE et de l'agence européenne des produits chimiques, <http://echa.europa.eu/>

Date de révision : 04/06/2024
Format de la date : mm/jj/aaaa

Les renseignements contenus dans cette fiche technique santé-sécurité sont, à notre connaissance, selon nos informations et croyances, justes, à la date de leur publication. Ces renseignements sont fournis comme un guide pour la manipulation, l'utilisation, le traitement, le stockage, le transport, l'élimination et le rejet sans danger du produit, et ne doivent pas être considérés comme une quelconque garantie ou une quelconque norme de qualité. Les renseignements fournis concernent seulement le produit spécifique identifié au début de cette FTSS et pourraient ne pas être valables lorsque le produit de la FTSS est utilisé en association avec un ou plusieurs autres produits ou dans un quelconque procédé, sauf en cas de mention dans le texte. Les utilisateurs du produit doivent évaluer les renseignements et les recommandations à la lumière du contexte spécifique de la manipulation, l'utilisation, le traitement et le stockage prévus, comprenant une évaluation du caractère approprié du produit de cette FTSS dans le produit final de l'utilisateur, s'il y a lieu.

CA / 3F